



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de la matière	Cleansweep Two
# CAS	Mélange
Usage du produit	Nettoyant
Fabricant	Graffiti Solutions Canada 552 St Thomas Rang Embrun, ON K0A 1W0 CA Téléphone: 613-838-5842 Téléphone: 866-906-9273 Télécopie : 613-838-5842
CANUTEC	613-996-6666

2. Identification des risques

Description générale des risques	DANGER Très toxique. Liquide inflammable - peut diffuser des vapeurs formant des mélanges inflammables à ou au-dessus du point d'ignition. Contient un tératogène potentiel. CAUSER L'IRRITATION AUX YEUX. PEUT CAUSER L'IRRITATION DE LA PEAU.
---	---

Effets potentiels sur la santé à court terme

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion.
Yeux	Entraîne des irritations.
Peau	Peut causer une irritation. Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Inhalation	Ce produit peut être mortel en cas d'inhalation. L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).
-------------------	---

Ingestion	Ce produit peut être dangereux ou mortel en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
------------------	--

Organes cibles Yeux. Système respiratoire. Peau.

Effets chroniques L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.

Signes et symptômes Les symptômes sont prostration, halètement, pâleur et mouvements non coordonnés.
Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.
Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

Statut réglementaire OSHA Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	# CAS	Pour cent
Alcool méthylique	67-56-1	15 - 40

4. Premiers soins

Mesures de premiers soins

Yeux	Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir immédiatement de l'attention médicale.
-------------	---

Peau	Rincer immédiatement à grande eau. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Appeler un médecin. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions.
Avis aux médecins	Les symptômes peuvent être différés.
Conseils généraux	Conservé à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Un examen médical immédiat est requis. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5. Mesures de lutte contre le feu

Propriétés inflammables	Inflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA. Les vapeurs peuvent atteindre une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produit chimique en poudre. Mousse. Brouillard d'eau.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible
Protection pour les pompiers	
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.
Méthodes de contention	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur.
Méthodes de nettoyage	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et la retenir pour une évacuation ultérieure. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.

7. Manutention et entreposage

Manipulation	DANGER VAPEUR INFLAMMABLE Très toxique. IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
Stockage	Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer à températures dépassant 120°F (49°C). Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm
	MPT	200 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	PEL limite d'exposition autorisée	260 mg/m ³
		200 ppm

Limites d'exposition	Voir ci-dessus
Mesures d'ingénierie	Veiller à une ventilation adéquate.

Protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage	Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.
Protection des mains	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Protection de la peau et du corps	Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Considérations d'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
Couleur	bleu
Forme	Liquide
Odeur	Alcool faible.
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
État physique	Liquide.
pH	7.3
Point de congélation	Pas disponible.
Point d'ébullition	Pas disponible.
Point de fusion	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.

Point d'éclair	27.0 °C (80.6 °F) TVC
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Pas disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité	Pas disponible
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible
Solubilité (eau)	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
COV	Pas disponible.
Pourc. de mat. volatiles	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Eviter les températures élevées.
Matières incompatibles	Substances caustiques. Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Propriétés toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	15800 - 20000 mg/kg
	Rat	> 450000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	chat	85.4 mg/l/4h
		43.7 mg/l, 6 heures
	Rat	64000 ppm, 4 heures
		87.5 mg/l, 6 heures
		83.2 - 128.8 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	chien	8000 mg/kg
	Homme	143 - 300 mg/kg
	Lapin	14200 - 14400 mg/kg
	Rat	790 - 13000 mg/kg
	Singe	3000 mg/kg
		2000 mg/kg
	souris	7300 mg/kg

Effets d'une exposition aiguë

Yeux	Entraîne des irritations.
Peau	Peut causer une irritation. Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Inhalation	Ce produit peut être mortel en cas d'inhalation. L'inhalation excessive intentionnelle peut causer l'irritation des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, vertiges).
Ingestion	Ce produit peut être dangereux ou mortel en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Sensibilisation	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Effets chroniques	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Cancérogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Mutagénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Effets sur la reproduction	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Tératogénicité	Alcool méthylique a produit effets tératogéniques chez les souris exposées par inhalation aux concentrations élevées qui n'ont pas produit la toxicité maternelle significative.
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Alcool méthylique (CAS 67-56-1)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>) > 10000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule > 100 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradabilité	Pas disponible.
Bioaccumulation / accumulation	Pas disponible.
Mobilité dans l'environnement	Pas disponible.
Effets sur l'environnement	Pas disponible.
Toxicité aquatique	Pas disponible.
Coefficient de partage	
Alcool méthylique	-0.77
Renseignements sur l'évolution du produit chimique	Pas disponible.

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Pas disponible
Emballages contaminés	Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1230

Appellation réglementaire adéquate	Méthanol
Classe de danger	3
Classement des dangers subsidiaires	6.1(PGI, II)
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	IB2, T7, TP2
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	202
Conditionnement en vrac	242

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1230
Appellation réglementaire adéquate	Solution de méthanol
Classe de danger	3
Classement des dangers subsidiaires	6.1
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	43

DOT



TMD



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	1 tonnes
---------------------------------	----------

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

Alcool méthylique (CAS 67-56-1)	1 %
---------------------------------	-----

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie B - Division 2: Liquide inflammable, Catégorie D - Division 1B, 2A, 2B

L'étiquetage SIMDUT



Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200 Oui

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) 1.0 %

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

Quantité à déclarer CERCLA (Superfund)

Alcool méthylique: 5000

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Régulations des états

AVERTISSEMENT: Ce produit contient des traces décelables de produits chimiques reconnus par l'État de la Californie pour causer des anomalies congénitales et des dangers pour l'appareil reproducteur.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Alcool méthylique (CAS 67-56-1) Inscrit.

Statut de l'inventaire

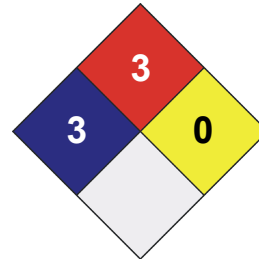
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 3
Inflammabilité	3
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

06-Février-2014

Date en vigueur

01-Février-2014

Date d'expiration

01-Février-2017

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. No de téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010